



RAPPORT DE LA

Commission pour la mobilité (CoMob)

CHARGÉE D'Étudier le/LA

PR 05-2026-FRM Promotion de la mobilité

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission permanente pour la mobilité (CoMob) s'est réunie le 25.08.2026 dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Monsieur Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique de la mobilité, de Madame Carine Bignon, déléguée à la Mobilité, et de Monsieur Boris Mury, secrétaire général. La CoMob les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées à ses questions. La commission était représentée par Albulenë Ukshini Sefa, André Müller, Cédric Aeschlimann et Damien Richard.

Le préavis 05-2026-FRM sollicite un crédit de CHF 360'000 TTC, soit CHF 120'000 par an, pour financer les mesures de promotion de la mobilité durant la période 2027-2029, à imputer sur le fonds régional pour une mobilité collective et innovante, au titre de l'axe 2 – Marketing.

Contexte

En 2023, notre Conseil intercommunal acceptait le préavis 24-2023 « Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante » pour un total de CHF 9.3 mios, alimenté par les communes participantes à raison de CHF 9/habitant/an sur dix ans. Ce fonds comporte trois axes : exploitation, marketing et innovation. Le présent préavis s'inscrit dans le deuxième.

Exposé

Bilan 2024-2026 : des mesures dont l'efficacité est documentée

La commission a examiné les deux annexes au préavis. Les résultats sont chiffrés. L'offre demi-tarif découverte a converti 26 % de ses bénéficiaires en abonnement annuel en 2024, puis 35 % en 2025 ; depuis 2018, 1474 personnes l'ont testée et 384 ont ensuite souscrit un abonnement. Le challenge Geovelo a battu en 2025 son record depuis 2019, avec 1972 participations et 176'878 kilomètres parcourus. Le lancement du réseau de vélos en libre-service VOI, en avril 2026, a généré 12'996 trajets et 2744 usagers en un mois. L'enquête menée auprès des pendulaires a recueilli 1047 réponses, soit 11 % des collaboratrices et collaborateurs des entreprises adhérentes au programme PMiE, et confirme le recul de la voiture individuelle.

Les coûts sont maîtrisés : CHF 433'525 de dépenses effectives pour CHF 495'000 préavisés, supports imprimés réduits de plus de 60 %, visuels réalisés en interne. La commission relève que le Comité de direction a mis fin à l'application Guichet Mobile en 2025, son usage ne justifiant plus ses coûts de licence et de maintenance.

La commission retient que le plan d'action 2027-2029 poursuit les actions de sensibilisation à la mobilité durable autour de deux axes : mesures informatives et mesures incitatives, destinées aux habitantes et habitants ainsi qu'aux pendulaires. La Région continuera à améliorer l'information sur l'offre de mobilité et à encourager l'utilisation des transports publics, de la mobilité active et des

solutions partagées. Trois nouveaux projets sont également prévus, dont une campagne audiovisuelle sur la multimodalité visant à susciter de l'émotion pour promouvoir les différentes solutions de déplacement disponibles dans la région en allant au-delà du fait de montrer ce que l'on fait.

Financement : d'où vient l'écart avec le préavis 33-2023

Le crédit régional demandé est identique à celui du préavis 33-2023 : CHF 360'000 sur trois ans, soit CHF 120'000 par an. Seul le coût total du plan d'action varie, de CHF 495'000 à CHF 498'000. Cet écart de CHF 3'000 résulte de deux mouvements de sens contraire dans les contributions des tiers.

La participation des transporteurs recule de CHF 39'000 à CHF 33'000, en raison du changement de stratégie des CFF en matière de partenariats de promotion régionale. Celle des communes partenaires du programme PMiE progresse de CHF 36'000 à CHF 45'000, avec l'arrivée d'une nouvelle zone économique : le programme couvre désormais sept zones d'intérêt, plus de 70 entreprises et quelque 9'000 emplois. La contribution du Canton, par la DGMR, reste à CHF 20'000 par an.

Un cadrage budgétaire sans ambiguïté

L'enveloppe du fonds a été validée par les communes lors de l'adoption du préavis 24-2023, qui prévoit que « le Comité de direction de Région de Nyon soumettra des préavis au Conseil intercommunal, en vue du financement de chaque mesure ». C'est précisément l'objet du présent préavis. L'axe 2 – Marketing dispose de CHF 120'000 TTC par an et les crédits ouverts sur cet axe par le préavis 33-2023 sont aujourd'hui entièrement engagés. Le montant annuel n'est pas augmenté : il est reconduit à l'identique. Il ne s'agit donc ni d'un crédit supplémentaire, ni d'une charge nouvelle pour les communes.

Remarques

La commission salue la lisibilité du nouveau plan d'action, structuré en mesures informatives et incitatives, ainsi que la transparence du bilan financier. Elle relève l'essoufflement de l'offre demi-tarif découverte et soutient la recherche, avec les opérateurs, d'une nouvelle offre d'essai.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission permanente pour la mobilité, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis 05-2026-FRM du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. d'accorder le crédit de CHF 360'000 en faveur des mesures de promotion de la mobilité,
2. d'imputer le montant total de CHF 360'000 sur le fonds de mobilité affecté.

Longirod, le 26 août 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Damien Richard, rapporteur	Signature
Longirod	
Cédric Aeschlimann	Signature
Crans-près-Céligny	

Robert Jenevsky	Signature
Nyon	
André Müller	Signature
Gingins	
Christian Piffard	Signature
Grens	
Albulenë Ukshini Sefa	Signature
Gland	